

A woman in a striped skirt stands on a man's shoulders in a park. The man is wearing a dark tank top and pants. The background shows trees and a building. The entire image has a blue tint.

Inclusion et droit à la ville. L'exercice des droits des femmes à la citoyenneté : l'Agenda des Femmes pour Rosario (Argentine)

Ana Falú

Professeure à l'Université nationale de Córdoba (Argentine)
Avec la collaboration de Santiago Palero

La société urbaine s'est complexifiée, et des comportements sociaux et des usages du temps nouveaux ainsi que de nouvelles formes de mobilité ont fait leur apparition. Parmi les nouveaux phénomènes, on observe l'essor de la violence urbaine qui affecte, de différentes manières, la vie des femmes dans la ville. Pauvreté, inégalité, persistance de la division sexuelle du travail, violences privées et publiques constituent autant d'aspects critiques prioritaires dans l'exercice des droits des femmes à la citoyenneté.

Introduction

L'ouvrage *Le Droit à la Ville* (Henri Lefebvre, 1968) implique un regard politique qui donne la priorité à la satisfaction des besoins de citoyenneté de ses habitants, sauvant « l'homme comme sujet principal, protagoniste de la ville qu'il a lui-même construite ». Face à cela, la question de David Harvey (2008) prend toute son importance : De quels droits parlons-nous ? Et de la ville de qui ? Ou peut-être faudrait-il les poser d'une autre manière : Qui définit et construit la ville ? Qui sont les réels destinataires de ses biens publics et des divers services qui la composent ? (Falú, 2013).

Dans une perspective d'inclusion et de genre, des féministes de diverses disciplines développent des recherches tendant à rendre compte de ces questions. Ces mêmes féministes ont permis la compréhension des positions et des conditions de subordination qui sont vécues par les femmes dans les villes où elles résident, et qui trouvent leur fondement dans la forte division sexuelle du travail qui persiste. En reléguant les femmes dans le domaine privé du foyer, en les écartant du domaine public : « [...] les hommes [sont] liés au travail productif – générateur de revenus – et les femmes, pensées comme responsables uniques et exclusives du travail domestique et reproductif – soin des enfants et organisation du foyer. » (Falú, 1998).

Parmi les études et les pratiques qui ont permis de récupérer de manière significative les femmes dans la narration de la ville, il faut mentionner, entre autres, celles de Daphne Spain, qui documente, dans ses ouvrages *Gendered Spaces* et *How Women saved the city*, des initiatives déployées par les femmes dans les villes, entre la Guerre civile américaine (Guerre de Sécession) et la Deuxième Guerre mondiale. Il faut aussi remarquer Dolores Hayden qui documente, dans *The Grand Domestic Revolution*, le versant des féministes matérialistes – fin du XIX^e siècle –, qui questionnaient la division sexuelle du travail et envisageaient la collectivisation du travail domestique et du soin des enfants¹. Quant aux apports plus récents, et qui ont consolidé ce domaine disciplinaire, on remarquera Jane Jacobs, Françoise Choay et Saskia Sassen (Velázquez, 2012).

En Amérique latine², à partir des années 1980, un ensemble d'élaborations théoriques imposa comme objet de réflexion les relations entre les femmes et les villes qu'elles habitent, en ajoutant aux voix du féminisme de nouvelles argumentations. Elles ont toutes apporté des

avancées significatives, au XX^e siècle, pour les droits des femmes, mettant en œuvre des traités, des accords et des engagements à niveau international³ qui ont eu une vaste acceptation dans le corps social et promu, en outre, des engagements de la part des États⁴. Entre autres choses, il faut remarquer l'ensemble de conférences convoquées par les Nations unies vers la fin du XX^e siècle et les rencontres féministes d'Amérique latine et des Caraïbes qui comprennent, après 30 années de construction de l'agenda féministe latino-américain, le droit des femmes à la ville et au logement comme un thème de l'agenda. Cet ensemble d'instruments articule l'agenda des droits des femmes avec l'agenda urbain.

Ce qui est exposé ici se produit dans un contexte de transformation croissante des villes et des espaces de la quotidienneté comme résultat de divers phénomènes économiques, sociaux, culturels et technologiques, affectés par la mondialisation et l'essor des politiques néolibérales, impactant, par conséquent, les formes du vécu dans les villes. La société urbaine est devenue plus complexe, et elle a modifié au cours de ce processus les comportements sociaux, l'usage du temps et les formes de mobilité et de communication. Parmi les nouveaux phénomènes qui bouleversent le quotidien des individus, celui de la violence urbaine croissante est émergent et critique, et il affecte de diverses manières la vie des femmes dans la ville. La pauvreté, l'inégalité, la persistance de la division sexuelle du travail, les violences privées et publiques constituent autant d'aspects critiques prioritaires dans l'exercice des droits à la citoyenneté des femmes.

Aux fins de cet exposé, notre présentation est organisée en trois moments. Le premier d'entre eux envisage les connotations qu'acquiert, au XXI^e siècle, le droit à la ville en général et les dimensions que celui-ci prend pour les femmes. Le deuxième moment rend compte des principaux aspects critiques pour les femmes et pour leur jouissance du droit aux villes, et il aborde, de manière spécifique, la pauvreté et l'inégalité liées à la division sexuelle du travail, avec une référence spécifique aux violences urbaines faites contre les femmes et aux restrictions des droits que celles-ci supposent. Le troisième moment présente l'expérience de construction de L'Agenda Femmes pour la ville, sans peurs ni violences (*Agenda Mujeres por la Ciudad, sin miedos ni violencias*), qui a eu lieu dans le cadre du Programme



Promenade nocturne pour détecter des zones dangereuses. Programme Villes sans violence envers les femmes, villes sûres pour tous et toutes, Rosario (Argentine) © Réseau Femme et Habitat / CISCESA

régional Villes sûres pour tous et toutes (*Programa Regional Ciudades Seguras para Todos y Todas*)⁵, dans la ville argentine de Rosario. Enfin, nous ébaucherons quelques conclusions sur ce thème.

Le droit à la ville au XXI^e siècle. Femmes citoyennes

Quarante-six ans après le legs d'Henri Lefebvre, *Le Droit à la Ville*, cette conceptualisation s'invite à nouveau dans l'agenda politique et social urbain. Ses écrits se mouvaient entre la recherche philosophique et l'importance de ses propositions politiques dans le contexte de la pensée contestataire de l'après-guerre et de l'impact mobilisateur du mois de mai 1968 en France. Ses conceptualisations, polémiques et engagées, se développaient au milieu des rencontres et des désenchantements avec des penseurs tels que Jean-Paul Sartre, Louis Althusser ou Edgar Morin. Le droit à la ville est abordé depuis la dimension de la quotidienneté, et dans le cadre de l'utopie de la transformation. Lefebvre sera la source et la citation obligée de tous ceux qui étaient préoccupés par les changements de signe des villes dans le cadre des transformations que la mondialisation et l'essor des politiques néolibérales imposent.

Le processus de mondialisation accélérée accentua les transformations dans la structure territoriale des villes avec un coût social élevé. Au cours de ces dernières décennies, il semble y avoir eu un consensus quant aux conséquences les plus significatives de la mondialisation et des politiques néolibérales dans la transformation croissante des villes, de la manière de penser ou d'aborder l'urbain et, plus spécifiquement, de la manière dont on le planifie et on le gère (Falú, 2009a). En Amérique latine, au cours de cette période, les villes ont vécu une deuxième modernisation en guise de réponse aux pressions et aux intérêts du capital financier et des investissements immobiliers, c'est-à-dire « à la mondialisation de l'économie, qui s'est centrée sur les entreprises multinationales et les banques » (Sassen,

2001). Il n'y a pas d'indices pour penser que ce processus ait contribué à diminuer le problème de la ségrégation sinon, au contraire, qu'il l'a approfondi et complexifié (Falú, *op. cit.*).

Divers auteurs, Sassen, Castells, Borja, Burgess ou Harvey, font référence à la manière dont l'hégémonie de ces phénomènes interdépendants a eu un impact négatif en élargissant les brèches sociales et les inégalités économiques, ce qui a généré, à son tour, une évidente fragmentation territoriale. Et la ségrégation a résulté en une nouvelle géographie urbaine et, face aux violences croissantes, en des topographies de la peur conséquentes.

Même si ces villes se constituent en moteurs de l'économie locale, régionale mais aussi mondiale, certaines avec un PIB plus élevé que celui de certains États nationaux – créant de l'emploi et promouvant l'éducation, la récréation –, elle sont, en même temps, les territoires d'exclusions qui s'institutionnalisent, résultant en ségrégations pour cause de classe sociale, de niveau socioéconomique, de genre, d'origine ethnique, d'âge, ou de valeurs culturelles et symboliques.

La centralité du droit à la ville, que Cuenya (2013) remarque des textes de Borja et Harvey, se trouve aussi dans presque tous les débats quant à la démocratisation de la vie citoyenne ; ce qui a été clairement démontré dans le VII^e Forum urbain mondial (Medellín, 2014), où il n'y avait pas un seul exposant qui ne faisait référence au droit à la ville, la majorité d'entre eux citant Lefebvre.

Toutefois, la différence avec le philosophe français, 46 ans après *Le Droit à la Ville*, est marquée par les différentes stratégies quant à l'organisation active des habitants, la responsabilité de l'État et le rôle des intellectuelles et des universitaires. Et ces acteurs sociaux pourraient se combiner – ou non – de différentes manières. Borja, même s'il affirme l'importance des processus de mobilisation sociale et de réflexion intellectuelle, indique quant à lui que les sujets de transformation ne sont pas que les mouvements urbains sinon aussi l'État. Harvey, reprenant l'interprétation de Cuenya, propose d'adapter le concept marxiste de prolétariat



Programme Villes sans violence envers les femmes, villes sûres pour tous et toutes © Réseau Femme et Habitat / CISCESA

à l'ensemble des travailleurs qui produisent actuellement la ville, dans laquelle une partie importante de la population a été mise à l'écart de la production ou conserve des relations professionnelles flexibilisées et instables suite aux politiques néolibérales. En quelques mots, Harvey envisage le protagonisme d'une nouvelle catégorie : les précarisés urbains. Cependant, il faut incorporer dans cette lecture ceux qui participent à la reproduction de la vie, « les soignantes par excellence » des jeunes enfants, des malades, des personnes âgées, qui veillent sur la vie dans les vastes communautés pauvres de la région, et qui participent, par conséquent, à la reproduction de la vie quotidienne : les femmes.

Et, bien que l'on puisse considérer que les femmes font partie de cette construction depuis toujours, leur présence a tendu à être invisible et cachée dans les établissements ruraux ou urbains, dans la planification comme dans les politiques. C'est au travers des processus de luttes organisées que les femmes commencent à s'auto-raconter en termes de sujets de droits, incluant aussi le droit à la ville. Cette incorporation impose un changement de paradigme, complexifiant les processus de conception, de planification et d'éducation citoyenne pour l'usage et la jouissance des biens et des services publics. Et on peut le constater dans des instruments tels que la Charte mondiale pour le Droit des Femmes à la Ville (Barcelone, 2004), dans laquelle est établi un ensemble de conditions et de défis à relever visant à rendre effectif ce droit des femmes à la ville.

Droits violés, citoyennetés restreintes : nœuds critiques et droit des femmes à la ville

Les processus de décentralisation, en dépit du cadre d'ajustement et des politiques néolibérales des années 1980-1990, ont collaboré à la culture démocratique et au renforcement des gouvernements locaux. Ainsi, on a pu constater, en de nombreuses occasions, le surgissement de *nouveaux protagonistes sociaux*, et parmi lesquels les femmes, qui formulent et élèvent leurs agendas,

développent des compétences organisées pour faire pression sur les autorités, recherchent la participation aux décisions et, parfois même, obtiennent des succès de concertations de politiques. Cela entraîne un changement *symbolique et culturel*, marqué par une présence active des femmes, qui participent au « territoire de discussion politique locale ». Ces processus de discussion sont traversés, de manière persistante, par un ensemble de nœuds critiques qui sont autant d'obstacles à la consolidation des politiques publiques tendant à l'avancée du droit des femmes à la ville.

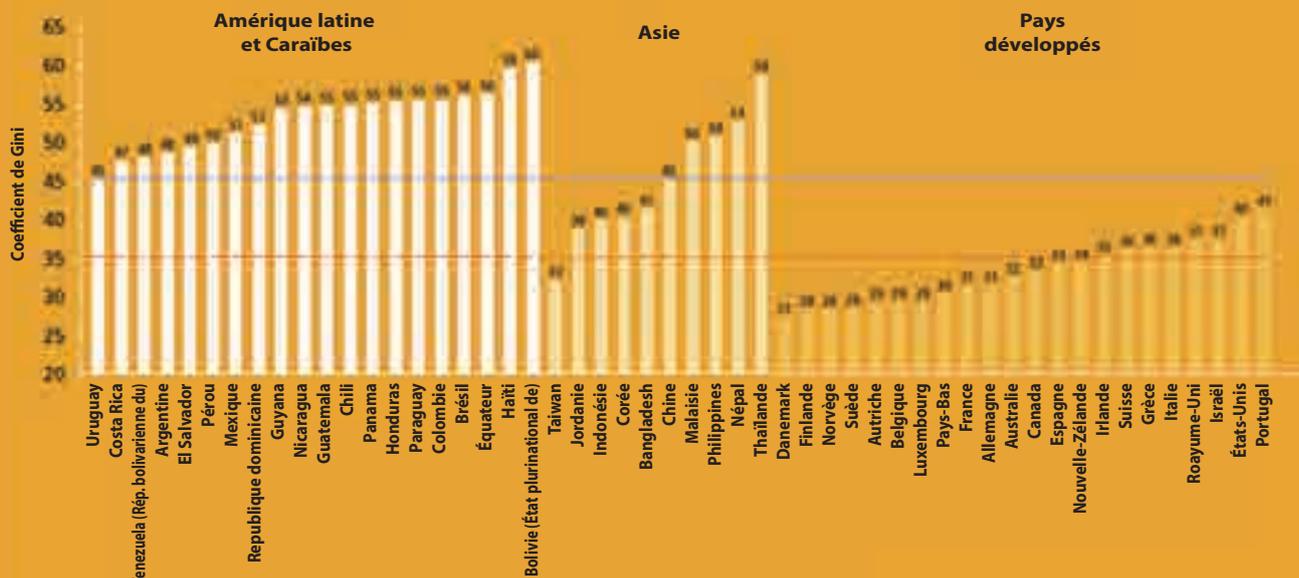
En dépit des différences que l'on peut observer entre les pays – et même en leur sein –, il existe des défis à relever partagés quant aux droits des femmes. Parmi ceux-ci, de surcroît, il y a de multiples différences : économiques, ethniques et de classe sociale. Toutefois, tous valent la peine et constituent de possibles impulsions pour la politique publique.

L'action publique présente encore de grandes dettes pour les femmes. Et parmi les thèmes les plus importants pour leur vie se trouvent les suivants :

- la nécessité d'assumer les droits humains et universels tels que le cadre applicable aux diverses cultures, religions et masses de population qui se meuvent dans le monde entier ;
- le droit à vivre une vie sans violences, lesquelles non seulement persistent sinon que, en outre, elles se sont complexifiées, tant dans le domaine privé que dans le domaine public. La peur est une limite à la liberté des individus ;
- le droit à décider quant à la reproduction et la sexualité. La nécessité d'une éducation sexuelle continue et d'une politique anticonceptionnelle pour ne pas avorter, ainsi que l'avortement légal pour ne pas mourir ni terminer privées de liberté. Respect du choix sexuel ou de genre ;
- le droit à l'égalité des chances dans tous les domaines de la vie, y compris le droit à vivre et à jouir de la ville ;
- l'écart entre la richesse et la pauvreté, dont souffrent tout particulièrement les femmes latino-américaines, et pas

Le continent inégal : GINI

Graphique 2.1 Régions du monde. Coefficient de Gini des revenus *per capita* du foyer



Remarque : Le coefficient de Gini utilisé dans chaque cas correspond à la dernière année pour laquelle il y a des données pour la période 1995-2005.
Source : Gasparini et al. (2009a), basé sur SEDLAC (CEDLAS et Banque mondiale, 2010)

ONU HABITAT
POUR UN MEILLEUR AVENIR URBAIN

seulement de la pauvreté économique sinon aussi de la pauvreté des droits ;

- la centralité et la persistance de la division sexuelle du travail, qui exige un nouveau pacte social entre les hommes et les femmes, et requiert des politiques d'État impliquant aussi le secteur privé et la société dans son ensemble.

Bien au-delà des succès en matière législative persiste le « plafond de verre » pour atteindre l'égalité des chances et des droits des femmes.

(a) La pauvreté et l'inégalité chez les femmes et la division sexuelle du travail persistante.

Nœuds critiques dans la région

Peut-être le principal aspect qui traverse transversalement et aiguise l'ensemble de nœuds critiques est-il celui des niveaux de pauvreté et d'inégalité qui demeurent dans la région, où l'on enregistre les taux les plus élevés d'inégalité et où persistent les nids de pauvreté qui se caractérisent comme étant l'« urbanisation de la pauvreté ». Dans ce contexte, on peut constater un processus de « féminisation de la pauvreté ».

À cela, il est nécessaire d'ajouter la distinction, toujours présente, entre espace public et espace privé qui a son origine, principalement, dans la division sexuelle du travail. De cette manière, en effet, et comme le reflètent les productions théoriques de Doreen Massey (1991), les significations symboliques de lieu et d'espace sont en rapport avec le genre et le mode de construction de ceux-ci, et elles ont de fortes implications dans la vie quotidienne des femmes.

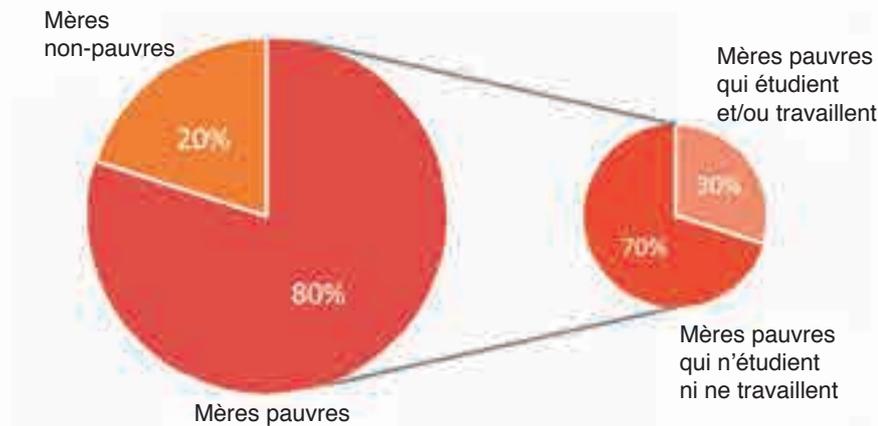
Et, même si les femmes progressent dans le monde du public, des relations professionnelles, de l'économie, de

la politique, cette distinction historiquement établie est encore significative dans les pays latino-américains. Ainsi l'expriment les données des enquêtes d'usage du temps, qui montrent une surcharge marquée de responsabilités et de tâches des femmes et un manque d'autonomie économique. Ceci porte sur le travail non rémunéré et non considéré comme tel réalisé par les femmes dans le domaine privé ainsi que dans leurs communautés.

Il faut aussi tenir compte du fait que les femmes consacrent davantage de temps que les hommes au travail non rémunéré et que les hommes dépassent les femmes quant au travail rémunéré, alors que ce sont les femmes qui en cherchent davantage. En outre, la charge du travail domestique, y compris le soin des enfants, des personnes âgées et des malades, repose sur les femmes, l'intensité du travail augmentant avec la pauvreté de la famille de la femme. En synthèse, les femmes passent un nombre total d'heures au travail plus important que les hommes, si l'on ajoute en plus le travail rémunéré au travail non rémunéré (CEPAL 2012 : 44).

La surcharge de travail chez les femmes provoque un mouvement paradoxal, car celles-ci travaillent de plus en plus en même temps qu'elles sont de plus en plus pauvres. Entre 1990 et 2008, on a enregistré une augmentation de 21 % de participation des femmes au travail productif – plus de 100 millions de femmes dans la région –, alors que la région enregistre des niveaux de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Cependant, ces niveaux de pauvreté ne baissent pas chez les femmes ; au contraire, la proportion de femmes parmi les pauvres et les plus pauvres augmente. Ainsi, pour 2002, la corrélation dans la région était de 109 femmes pauvres pour 100 hommes pauvres, et

Situation des mères âgées de 15 à 24 ans



Source : IDESA basé sur l'EPH (enquête permanente de foyers) de l'INDEC, deuxième trimestre 2011

en 2012 la relation s'est élevée à 118. En syntonie avec ce qui est exposé ci-dessus, selon les données de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPAL) de 2010, en 1990 la région avait 41,4 % de pauvres, alors qu'en 2009 ce chiffre était tombé à 27,8 %. Lorsque l'on regarde à la loupe et que l'on analyse ce qui s'est passé avec les femmes par rapport aux hommes, on trouve que le taux de féminisation de la pauvreté urbaine était en 1990 de 107,7 et en 2009, de 114,3 ; de la même manière que le taux de féminisation de l'indigence urbaine était de 115,4 en 1990, et est passé à 124,2 en 2009.

Pour sa part, si l'on met en rapport la pauvreté avec l'âge, avec l'éducation et avec la reproduction, l'Institut pour le Développement social argentin (IDESA) estime pour 2011 que 8 femmes jeunes avec enfants sur 10 sont pauvres en Argentine. Ceci a été dénoncé par les féministes à l'occasion de différentes conférences internationales, en signalant que le manque d'éducation, de formation scolaire à la sexualité et à la reproduction, et la désertion pour grossesse adolescente résultent de la maternité précoce dans les foyers pauvres. (Source : 06/11/2011 - IDESA).

Même si le XX^e siècle nous a laissé des progrès significatifs en termes de droits, il y a parallèlement à ce qui a été conquis une réalité de millions de citoyens latino-américains, tout particulièrement une grande majorité de femmes, qui ignorent encore leurs droits. L'exercice des droits de citoyenneté est encore faible, partiel et inégal, et il cohabite avec de multiples exclusions.

Il faut noter que les femmes ayant un niveau scolaire plus élevé – 10 ans ou plus – ne gagnent que 70 % de ce que touchent les hommes (CEPAL, 2012). Il s'agit en fait de rendre visible le mode selon lequel s'entrelacent les phénomènes de surcharge de travail des femmes et de « féminisation de la pauvreté » ; ainsi que de mettre en évidence leur contribution économique à la production de biens et de services pour le foyer, et aux activités communautaires et de soins qui consomment leur temps et leurs talents même si elles ne sont pas considérées comme du travail rémunéré.

En résumé, la division sexuelle du travail participe à la persistante masculinisation des espaces publics productifs et domestiques, et influe sur le mode de configuration des politiques. De ce point de vue, une question émerge : Pour qui et dans quelles perspectives sont conçues les politiques publiques ? Ce qui nous entraîne à nous en poser une autre : Quels types de subjectivité sont encouragés dans les programmes étatiques destinés aux femmes ? Les perspectives *maternalistes* continuent à primer dans les principaux programmes de la région, dans lesquels les femmes sont effacées en tant que sujets autonomes de demandes, n'apparaissant que dans leur caractère de mères, d'épouses, de voisines ou d'habitantes du quartier.

Un bon exemple de ce que nous venons d'exposer est constitué par l'ensemble de Programmes de transferts conditionnés de revenus (*Programas de Transferencias Condicionadas de Ingresos*) qui sont implantés dans la région et se présentent de nos jours comme une réponse aux secteurs pauvres. Ainsi, dans 19 pays d'Amérique latine, on peut identifier 18 programmes de transferts conditionnés de revenus en cours d'exécution et 8 autres programmes déjà terminés. Ce sont des programmes qui, avec différentes portées et intensités, apportent une couverture à approximativement 25 millions de foyers, auxquels appartiennent 113 millions de personnes, c'est-à-dire 20 % de la population totale de la région. On les considère comme des programmes « féminisés » parce que, bien qu'ils aient des effets avantageux pour l'ensemble de la population, ce sont les femmes qui en reçoivent le bénéfice monétaire, leur perception obéissant non à un droit propre sinon à un droit découlant de leur caractère de mères d'enfants et d'adolescents (CEPAL, 2012).

(b) Un nœud particulièrement critique.

Le droit des femmes à des villes sûres

Avec des nuances, la sécurité – ou l'insécurité – urbaine, les violences dans les espaces publics, qui sont vécues et perçues quotidiennement, constituent l'un des principaux défis à relever actuellement dans les pays d'Amérique latine

et des Caraïbes. C'est pour cela que les gouvernements ont augmenté les coûts de sécurité jusqu'à atteindre entre 8 et 10 % du PIB (ONU-Habitat, 2009).

Un point remarquable du droit des femmes à la ville est constitué par le *droit aux villes sûres pour les femmes*. Ce droit envisage la nécessité de concevoir des politiques publiques de sécurité urbaine pour prévenir et répondre à la violence exercée sur les femmes et les enfants, garçons et filles, dans les espaces publics, les rues et les transports. Ce sont des politiques qui privilégient un aspect préventif et non répressif, impliquant divers secteurs sociaux et intégrant, parallèlement, la sécurité urbaine comme étant un attribut de l'espace physique dans la planification de la ville. Nous demandons, en outre, l'éducation de la population, la promotion de campagnes de sensibilisation impliquant aussi différents secteurs, tout particulièrement la communauté éducative et les médias dans leur rôle de principaux formateurs de l'opinion.

Différentes données subjectives⁶ rendent compte du fait que l'insécurité est le problème que les habitants mentionnent comme étant le plus important, dépassant même les revenus⁷. Pour leur part, les données objectives montrent une augmentation dans la région de différents types de délits, comme c'est le cas des homicides, dont le taux a augmenté de 11 % entre 2000 et 2010, alors que dans la majorité des régions du monde il a baissé ou s'est stabilisé. Il en est de même avec les vols, qui ont triplé au cours de ces 25 dernières années (PNUD, 2013).

Dans ces contextes de violences, les peurs conformeront une partie non seulement des vies quotidiennes des habitant(e)s sinon aussi de la régulation des sociétés (Kessler,

2008). Il s'agit de « citoyennetés de la peur » (Rotker, 2000) à partir desquelles se construit petit à petit l'idée d'un autre menaçant, en général associé aux individus ou aux groupes stigmatisés, pour leur appartenance à une classe sociale, une race, une ethnie ou toute autre condition déterminée.

Il s'agit de violences et de peurs qui ne sont pas perçues de la même manière par l'ensemble de la population mais qui acquièrent des caractéristiques spécifiques conformément à la classe sociale, au territoire, à l'âge ou au genre, entre autres. Différentes études menées à terme par des institutions du Réseau Femme et Habitat d'Amérique latine⁸ rendent compte des caractéristiques particulières que les violences acquièrent pour les femmes, qui vivent depuis la poursuite verbale incessante jusqu'au harcèlement sexuel et au viol sur les places, dans les jardins, les rues et les transports publics, raison pour laquelle elles expriment ressentir une peur plus grande que les hommes pour transiter dans la ville. La peur, comme faisant partie de la socialisation des femmes, opère en entravant dès la plus petite enfance l'accès à l'espace public pour les femmes (Román Rivas, 2009), en imposant des restrictions pour les femmes ainsi qu'une plus grande permissivité pour les hommes dans l'usage de l'espace public. Or, cette permissivité répond à une perception différente du danger, la peur de l'agression sexuelle envers les jeunes filles étant déterminante.

Ces différences qu'assument les violences envers les femmes dans les espaces publics peuvent être caractérisées, *grosso modo*, par les aspects principaux suivants :

- les violences masculines – majoritaires évidemment dans les espaces urbains – ont lieu entre hommes et, en général,

Marche pour réclamer la fin de la violence envers les femmes. Programme Villes sans violence envers les femmes, villes sûres pour tous et toutes, Rosario (Argentine) © Réseau Femme et Habitat / CISCESA



entre groupes organisés liés à la criminalité, alors que les violences envers les femmes dans le domaine public sont aléatoires et peuvent arriver à n'importe quelle femme indépendamment de sa classe sociale, de son niveau d'éducation, de son âge, de son ethnie ou de son lieu de résidence (Kessler, 2008 ; Falú, 2009a) ;

- les femmes ont de plus hauts niveaux de perception des risques potentiels dans leur vie quotidienne que les hommes⁹. Il s'agit de perceptions qui ont augmenté de manière telle qu'elles dépassent l'augmentation des taux objectifs des faits délictueux ;
- il existe, en rapport avec ce qui précède, des agressions qui constituent la cause des hauts niveaux de peur affectant tout particulièrement les femmes. Ce sont des faits en rapport avec l'exercice du pouvoir d'un sexe sur l'autre pour le seul fait d'être des femmes : agression sexuelle et agression de couple. Dans une journée type, en Amérique latine, 460 personnes souffrent des conséquences de la violence sexuelle et la majorité d'entre elles sont des femmes ;
- ces peurs s'élèvent chez les femmes à certaines heures de la journée, pendant lesquelles l'espace public avec ses rues, ses places, ses lieux de récréation, perd sa vitalité urbaine de renforcement des interrelations et de socialisation du tissu social.

Les différents aspects exprimés sont définis dans le concept de *continuum des violences* (Falú, 2009), qui met en évidence le fait que, tant dans leurs manifestations publiques que dans leurs pratiques privées, les violences envers les femmes partagent une même origine : l'exercice du pouvoir d'un sexe sur l'autre, qui s'exprime dans la violence masculine en vigueur dans nos sociétés. Afin d'affronter ces violences et leurs peurs, les femmes développent des stratégies individuelles ou collectives qui leur permettent de dépasser les obstacles pour faire usage des villes et participer à la vie sociale, professionnelle ou politique. Dans le cas contraire, il se produit simplement un processus de retrait de l'espace public qui est vécu comme menaçant, en parvenant même jusqu'à son abandon, avec l'appauvrissement personnel et social qui en résulte.

Ainsi, nous parlons d'une peur qui limite le droit des femmes à jouir de l'espace public et constitue un obstacle à leur participation, et qui a un support, pour l'essentiel, dans leurs corps visualisés comme des objets de domination. Cette violence faite aux femmes qui va, dans certains cas, jusqu'à la mort, ces corps vus comme des objets d'appropriation pour le seul fait d'être des corps de femmes, ont donné l'occasion de forger un nouveau terme pour la nommer : le *fémicide*¹⁰. Ce concept tente de re-signifier ces corps vassalisés en « corps dotés de valeur sociale et politique ». Les chiffres rendent compte de la gravité de ces situations des violences faites aux femmes dans la région : ainsi, entre 2004 et 2009, des 25 pays ayant les taux les plus élevés de *fémicide* dans le monde, 13 étaient des pays de la région¹¹.

La jouissance de la ville requiert de s'approprier et de décider sur le corps que nous habitons, comme instance nécessaire pour pouvoir le faire avec d'autres territoires tels que la maison, le quartier, le territoire du collectif, du politique, de l'économique. De ce point de vue, la persistance des violences faites aux femmes dans le domaine public, les violences croissantes dans les villes et les peurs, fonctionneraient comme un élément obturateur des droits gagnés par les femmes, créant des limitations dans l'appropriation des espaces publics. Dite de cette manière, la peur des femmes à transiter, à faire usage et à jouir librement de la ville se traduit par une sorte d'« étrangeté » par rapport au public. Alors que l'espace privé, bien que les statistiques indiquent le contraire, continue à être perçu comme sûr.

Pour dépasser les oppressions que vivent les femmes, les considérations qui distinguent la nécessité de soutenir la capacité émancipatrice sont significatives (Amorós, 2005), ou bien celles de courir des risques (Pitch, 2008) comme manières d'interpeler et de transcender les contenus imposés par le pouvoir *andro-centrique*. Ce n'est qu'en brisant les paradigmes de soumission des femmes qu'elles pourront proscrire le mythe de féminité, acquérir et exercer de nouveaux droits.

Agenda Femmes pour la ville. Sans peurs ni violences. Expérience de la Ville de Rosario (province de Santa Fe, Argentine)¹²

Les femmes engagées dans les problèmes de leur ville. Objectifs et méthodologie de l'expérience

L'Agenda Femmes pour la ville. Sans peurs ni violences est né dans le cadre des interventions de techniciennes, d'expertes et de femmes de la communauté organisées, dans les districts nord-ouest, ouest et sud de la ville de Rosario, en Argentine. La constitution de l'Agenda manifestait la décision politique, de la part des femmes, d'incorporer les demandes et les propositions comprises comme nécessaires pour vivre des villes plus sûres et avec des droits. Elle constituait ainsi un instrument d'incidence politique sur le gouvernement.

Dans le cadre de l'Agenda, les femmes prétendaient rendre visible la violence exercée contre elles dans la ville et avancer vers l'égalité des chances. De ce point de vue, l'Agenda était constitué comme un moyen de formation et d'apprentissage avec des vues sur la négociation entre les divers acteurs pour l'action politique, qui a permis de consolider les organisations de femmes dans les quartiers, en systématisant leurs demandes et en abordant l'éducation et la formation citoyenne.

Des diagnostics participatifs ont été élaborés dans un processus qui reconnaissait les causes des violences dans leurs territoires. Parmi les outils méthodologiques utilisés pour les diagnostics se trouvaient les marches de quartier, les groupes focaux, les enquêtes dans la rue et à domicile.

Le processus

C'est au cours de différentes réunions qu'ont été socialisés les objectifs et les intentions de l'Agenda. D'une part, elles ont identifié des priorités, en distinguant la nécessité de travailler sur la prévention, l'attention et la contention de la violence envers les femmes, en incluant les violences contre les lesbiennes et la violence dans les institutions, ainsi que révisé l'application des budgets. Et, d'autre part, elles ont aussi recherché à avoir une incidence sur les plateformes électorales des candidat(e)s des divers partis politiques.

Ainsi, nous avons identifié leurs demandes en même temps qu'elles ont envisagé de les aborder en proposant :

- de créer des mécanismes et des budgets pour rendre visibles les actions des groupes de femmes, en promouvant leur durabilité ;
- d'exiger la récupération des ludothèques pour les enfants, garçons et filles, dans les quartiers, afin de favoriser la participation politique des femmes ;
- de sensibiliser et d'éduquer la société contre la violence faite aux femmes et la rendre visible dans les médias. L'Agenda Femmes pour la Ville envisageait :
- la reconnaissance du droit à une vie sans violences dans les villes ;
- la mise en œuvre effective de la Loi nationale 26 485 de Protection intégrale pour prévenir, sanctionner et éradiquer la violence contre les femmes ;
- le renforcement du Programme de prévention et d'attention de la violence de genre de l'Aire Femme dans les quartiers ;
- la mise en œuvre effective du IIIe Plan d'égalité des chances ;
- l'inclusion effective de la perspective de genre et de la sécurité dans la planification urbaine ;
- une plus grande décentralisation des activités socioculturelles pour promouvoir l'appropriation de l'espace public.

Brèves conclusions finales

L'incorporation des femmes en tant que sujets de production et de narration de leurs villes implique un changement de paradigme qui exige de complexifier les coordonnées théoriques conceptuelles qui la prennent pour objet, en construisant l'entrelacs des techniques et des politiques publiques, ainsi que les relations existant entre les gouvernements et la société. Il s'agit donc d'aborder ce droit des femmes à la ville comme un ingrédient ou une clé dans le développement d'une réelle démocratie citoyenne, qui permette aux femmes d'exprimer leurs aspirations, leurs nécessités et leurs demandes, en parallèle avec l'usage des biens et des services publics.

La gestion couronnée de succès de ces nœuds critiques qui est abordée ici, leur enlèvement, ce qui est inhérent au changement symbolique et culturel auquel il est fait allusion, impose une transformation de l'éducation et la formation

aussi bien formelle qu'informelle : altérer la persistance de la division sexuelle du travail, de l'inégalité, des conditions professionnelles non équitables des femmes – en particulier en ce qui concerne le travail non visible du soin et de la reproduction – et de la violence contre les femmes. En tenant compte de ce dernier aspect, même si l'on est parvenues à être nommées et installées dans les actions publiques, il demeure encore le plus important fléau dans la vie des femmes tant dans le domaine privé que dans la sphère du public.

L'expérience de l'Agenda des Femmes, présentée selon sa propre méthodologie, fait partie de cette transformation de l'éducation et de la formation pour une citoyenneté active. Celle-ci ne base pas sa construction seulement à partir du dire et du faire des expertes du thème sinon qu'elle érige les femmes protagonistes de cette expérience en « voix expertes devant être écoutées », en les incluant comme autant de participantes actives et engagées dans l'amélioration des conditions de vie dans leurs quartiers et pas seulement en tant que bénéficiaires des interventions, des actions planifiées de la part d'une équipe spécialisée. Même si le rôle engagé et la réflexion intellectuelle sont nécessaires (Borja, 2013), la citoyenneté motivée et sa participation active sont aussi décisives, de même que l'engagement de ceux et celles qui gouvernent et décident des actions. Dans ce cas, nous avons récupéré l'action conjointe des technicien(ne)s, des autorités locales et des femmes de la communauté, en valorisant et en signifiant leur connaissance du quartier, de la ville, de leurs espaces ainsi que des rues qu'elles traversent, des parcours définis par le transport et l'accessibilité. Parallèlement, nous avons considéré non seulement l'accès au quartier sinon aussi aux services, aux diverses destinations quotidiennes, à l'attention de la santé, à l'éducation pour les enfants, aux services sociaux pour les personnes âgées ; en définitive, l'accès à tout l'ensemble des tâches et des expériences multiples que réalisent les femmes. Et c'est à partir de ces connaissances que la planification de l'Agenda a été pensée. ●

Bibliographie

- Amoros, C. & De Miguel, A. (2005), *Teoría feminista. De la Ilustración a la Globalización*, Minerva, Madrid.
- Borja, J. (2003), *La Ciudad Conquistada*, Alianza, Madrid.
- Borja, J. (2013), *Revolución urbana y derechos ciudadanos*, Alianza, Madrid.
- Borja, J. & Castells, M. (2004), *Local y global: la gestión de las ciudades en la era de la información*, Taurus, Madrid.
- Burgess, R. (2009), « Violencia y la ciudad fragmentada », in A. Falú, *Mujeres en la ciudad. De violencias y derechos* (p. 99-126), Red Mujer y Hábitat de América Latina, Santiago du Chili.
- Burgess, R., Carmona, M. & Kolstee, T. (1997), *The Challenge of Sustainable Cities: Neoliberalism and Urban Strategies in Developing Countries*, Zed Books, Londres.
- Castells, M. (1995), *Ciudad informacional: tecnologías de la información, reestructuración económica y el proceso urbano-regional*, Alianza, Madrid.
- Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL), División de desarrollo social (2011), *Panorama social de América Latina*, Nations unies / CEPAL, Santiago du Chili. Obtenu de *Panorama social de América Latina 2010*.

- Comisión Económica para América Latina y el Caribe (CEPAL) (2012), *Rapport annuel 2012 : Los bonos en la mira. Aporte y carga para las mujeres*, Nations unies / CEPAL, Santiago du Chili. Disponible sur : http://www.cepal.org/publications/xml/7/49307/2012-1042_OIG-ISSN_WEB.pdf [dernière visite, le 18 juillet 2014].
- Cuenya, B. (1^{er} octobre 2012), « Café de las ciudades », disponible sur http://www.cafedelasciudades.com.ar/politica_120.htm [dernière visite, le 20 avril 2014]
- Falú, A. (1998), « Propuestas para mejorar el acceso de las mujeres a la vivienda y el hábitat », in Falú, Moncada & Ponce (Coord.), *Cuarto Cuaderno de Trabajo: Género, Hábitat y Vivienda, Propuestas y Programas*, Conseil national des Femmes, Présidence de la République d'Équateur.
- Falú, A. (2009a), *Mujeres en la ciudad. De violencias y derechos*, Red Mujer y Hábitat de América Latina, Santiago du Chili.
- Falú, A. (2009b), « ¿Ciudades de derechos o el derecho a la ciudad? », in P. M. Cristina, *Derecho a la ciudad: por una ciudad para todos y todas* (p. 67-75), Ministère de l'Intérieur, Buenos Aires.
- Falú, A. C. (s.d.), « Globalization, urban form and governance », *Fifth International Conference*, Alfa Ibis Proceedings.
- Falú, A. (2013), *Anales de la II Cumbre Iberoamericana sobre Agendas Locales de Género de la Unión Iberoamericana de Municipalistas*, Aguas Calientes (Mexique), du 23 au 27 septembre 2013.
- Falú, A. & Cuenya, B. (Comp.) (1997), *Reestructuración del estado y la política de vivienda en Argentina*, collection CEA-CBC-UBA, Buenos Aires.
- Harvey, D. (2012), *Rebel Cities: From the Right to the City to the Urban Revolution*, Verso, Londres, New York.
- Hayden, D. (1982), *The Grand Domestic Revolution*, The MIT Press, Massachusetts.
- IDESA (3 mars 2014), *Instituto para el desarrollo social argentino*. <http://www.idesa.org/QueEsIDESA> [dernière visite, le 18 juillet 2014].
- Kessler, G. (2008), « Inseguridad subjetiva: un nuevo campo de investigación y políticas públicas », in A. Álvarez, *Estado, democracia y seguridad ciudadana. Aportes para el debate* (p. 107-142), PNUD, Buenos Aires.
- Kessler, G. (2009), *Seguridad y Ciudadanía. Nuevos paradigmas y políticas públicas*, Edhasa, Buenos Aires.
- Lefebvre, H. (1968), *Le droit à la ville*, Éditions Anthropos, Paris.
- Massey, D. (1991), « A Global Sense of Place », *Marxism Today*, p. 24-29.
- Massey, D. (1994). *Space, Place, and Gender*, Polity Press, Cambridge.
- Montalvo, M. (1997), *Los procesos de reforma del Estado a la luz de las teorías de género*, IULA/CELCADEL, Quito.
- Pitch, T. (2008), *El genero de la seguridad urbana*, Universidad Perugia, Pérouse.
- PNUD (2013), *Informe Regional de Desarrollo Humano para América Latina 2013-2014: Seguridad Ciudadana con Rostro Humano: Diagnóstico y propuestas para América Latina*. Disponible sur : <http://www.latinamerica.undp.org/content/dam/rblac/img/IDH/IDH-AL%20Informe%20completo.pdf> [dernière visite, le 18 juillet 2014].
- ONU-HABITAT (2009), *Planeando Ciudades Sustentables*.
- Román Rivas, M. (2009), « Recuperar la confianza, recuperar la ciudad », in A. Falú, *Mujeres en la ciudad. De violencias y derechos* (p. 137-144), Red Mujer y Hábitat de América Latina, Santiago du Chili.
- Rotker, S. (2000), *Ciudadanías del miedo*, Nueva Sociedad, Caracas.
- Sassen, S. (2001). *The Global City: New York, London, Tokyo*. 2^{ème} éd. Princeton University Press, Princeton.
- Sassen, S. (2003), *Contrageografías de la globalización. Género y ciudadanía en los circuitos transfronterizos*, Traficantes de Sueños, Madrid.
- Spain, D. (1992), *Gendered Spaces*, The University of North Carolina Press, Chapel Hill.
- Spain, D. (2001), *How Women Saved the City*, University of Minnesota Press, Minneapolis.
- Velázquez, I. (2012), « Historia del uso del espacio público. Género y Urbanismo en la actualidad », in M. A. Ostakoetxea (coord.), *Urbanismo inclusivo. Las calles tienen género* (p. 21-29), Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, San Sebastián.

1. Au Pérou, les travaux des Services urbains pour les femmes ayant de faibles ressources (*Servicios Urbanos para Mujeres de Bajos Recursos - SUMBI*), dirigés par Maruja Barrig et Amelia Fort, ont été les pionniers au cours de la décennie des années 1980.

2. En Amérique latine, il faut mentionner les contributions de : Janine Anderson, Maruja Barrig, Cecilia Blondet, Amelia Fort (Pérou) ; Alejandra Massolo (1992), Elizabeth Jelín et María del Carmen Feijoo dans les années 1980 depuis le Conseil latino-américain des Sciences sociales (*Consejo Latinoamericano de Ciencias Sociales - CLACSO*) ; Ana Falú (Argentine) ; Alejandra Valdés, Raszinski et Serrano (1992) (Chili) ; dans le Réseau Femme et Habitat (*Red Mujer y Hábitat*) : Josefina Huamán (Pérou), Ana Falú et Liliana Rainero (Argentine), Olga Segovia (Chili) ; des chercheuses et activistes comme Marisol Dalmazzo, Morena Herrera, Lucy Cardona, Maite Rodríguez Blandón, Maite Rodigou, entre autres. Maria Arboleda (Équateur) avec le Programme Femme et Gouvernement local (*Programa Mujer y Gobierno Local - PMGL*), et le Groupe d'études du PMGL avec Jeanine Anderson et Ana Falú.

3. Des conférences et des sommets qui se constituent en engagements pour les États. Quelques conventions et pactes acquièrent un caractère contraignant. Dans le thème qui nous intéresse, par exemple, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination contre la femme, CEDAW, établie en 1979.

4. Exemples : la Déclaration mondiale de l'IULA sur les femmes dans le gouvernement local (Harare, Zimbabwe, 1998) ; la Déclaration du congrès fondateur de Cités et Gouvernements locaux unis (Paris, 2004) ; la Charte internationale pour le droit de la femme à la ville (Barcelone, 2004).

5. Le programme régional latino-américain Villes sans violence envers les femmes, Villes sûres pour tous et toutes (*Ciudades sin Violencia hacia las Mujeres, Ciudades Seguras para Todos y Todas*), UNIFEM – aujourd'hui ONU Femmes – ayant son siège à Brasilia (2004), a été mis en œuvre de 2006 à 2012 en Argentine, en Colombie, au Chili, à El Salvador et au Guatemala, impulsant le Réseau Femme et Habitat d'Amérique latine (*Red Mujer y Hábitat de América Latina*), conjointement aux gouvernements des villes de Rosario, Bogotá, Santiago, Suchitoto et Guatemala, avec la participation de Lima, Recife et d'autres villes de la région pour certaines actions particulières telles que, par exemple, les campagnes publiques contre les violences faites aux

femmes. Ce programme dispose d'un financement de l'Agence espagnole de Coopération internationale pour le Développement (AECID).

6. Il faut remarquer que ces données subjectives de la perception de l'insécurité ne reflètent pas nécessairement les niveaux de criminalité.

7. Les pourcentages vont de 20 % pour le Pérou à 61 % pour le Venezuela. Dans des pays tels que le Mexique ou l'Argentine, 35 % et 41 % voient l'insécurité ainsi que la violence comme étant le problème majeur dépassant les revenus (Latinbarómetro, 2008 - 2012).

8. Le Réseau Femme et Habitat d'Amérique latine (*Red Mujer y Hábitat de América Latina*) est constitué d'institutions de divers pays de la région qui se sont engagées pour les droits des femmes dans la ville. www.redmujer.org.ar

9. Cfr. Bulletin 1. *Observatorio Regional Ciudades Violencias y Género*, www.ciudadesygenero.org/?p=158, *Programa Regional Ciudades sin violencia hacia las mujeres, ciudades seguras para tod@s*, *Red Mujer y Hábitat América Latina*, ONU Femmes/AECID.

10. Marcela Lagarde, anthropologue mexicaine, a étudié les *femicidas* en tant que députée, depuis la Commission spéciale contre le *femicide* au Congrès, et elle a pu vérifier qu'environ 15 000 femmes ont été assassinées en dix ans. Lagarde définit le *femicide* de la manière suivante : « Crimes misogynes basés sur une énorme tolérance sociale de la violence de genre et dans laquelle l'État constitue une partie active et contribue à l'impunité », ajoutant que « le thème de l'impunité est grave ». <http://portalseguridad.org/articulo/duzcan%20estos%20crimenes/lo/marcela-lagarde-los-femicidios-son-la-punta-del-iceberg-de-todas-las-formas-de-violencia>.

11. Small Arms Survey Research Notes, numéro 14, février 2012.

http://www.smallarmssurvey.org/fileadmin/docs/H-Research_Notes/SAS-Research-Note-14.pdf.

12. Dans le cadre du programme Villes sans violence envers les femmes, villes sûres pour tous et toutes (*Ciudades sin violencia hacia las mujeres, ciudades seguras para tod@s*) de l'ONU Femmes, Réseau Femme et Habitat (*Red Mujer y Hábitat*) de l'AECID. Travail conjoint de l'équipe du Centre d'échange et de services du cône sud argentine (*Centro de Intercambio y Servicios Cono Sur Argentina - CISCESA*), de Réseau Femme et Habitat (*Red Mujer y Hábitat*) et de l'Aire Femme du Secrétariat de promotion sociale de la municipalité de Rosario, province de Santa Fe, Argentine (2010).